

Programme d'incitatifs pour l'énergie éolienne dans les collectivités éloignées

- L'énergie éolienne constitue une sérieuse possibilité pour les collectivités nordiques, éloignées et autochtones du Canada qui sont en grande partie tributaires de l'électricité produite par diesel, une option coûteuse et polluante qui laisse les collectivités à la merci des prix d'importation et de la disponibilité à long terme.
- Les projets d'énergie éolienne dans les collectivités nordiques et éloignées du Canada n'ont pas pu bénéficier des programmes fédéraux d'incitatifs à la production d'électricité par énergie éolienne du fait que le niveau des incitatifs n'est pas assez haut pour atténuer les coûts élevés liés à la production de l'énergie éolienne dans le Nord.
- L'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) a travaillé avec un grand nombre d'experts et d'intervenants à la conception d'un programme d'incitatifs pour l'énergie éolienne dans les collectivités éloignées qui a obtenu le soutien d'un grand nombre de collectivités et organisations nordiques. L'aide comporterait deux volets :
 - une subvention de 5 % du coût des investissements pour les projets d'énergie éolienne (grandes villes et industries) et de 10 % du coût des investissements pour les projets d'énergie éolienne dans les villages éloignés;
 - un incitatif de production d'électricité de 2 ¢ du kilowatt heure (grandes villes et industries) et de 10 ¢ du kilowatt heure pour les villages éloignés, montants qui seraient payés pendant les dix premières années de fonctionnement.
- Un programme d'incitatifs pour l'énergie éolienne dans les collectivités éloignées devrait être adopté en tant **que programme particulier pour les collectivités nordiques et éloignées dans le cadre du programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable.**
- Un programme d'incitatifs pour l'énergie éolienne dans les collectivités éloignées coûterait 61 millions de dollars sur 18 ans (coût annuel de 3,4 millions de dollars par année) et permettrait :
 - de lancer 34 nouveaux projets d'énergie éolienne (55 MW de capacité) dans les collectivités éloignées, nordiques et autochtones;
 - d'économiser 300 millions de dollars en carburant diesel dans les collectivités participantes;
 - de satisfaire à 10 % de la demande d'électricité (128 MWh) dans les collectivités éloignées;
 - de réduire de 77 kilotonnes les émissions d'équivalents en CO2 annuellement, soit l'équivalent de retirer 12 600 voitures sur les routes;
 - de favoriser la conception d'une technologie canadienne d'éolienne de taille moyenne, une industrie dans laquelle le Canada devrait devenir un chef de file mondial.



Éoliennes canadiennes qui fonctionnent actuellement en Alaska

